

Bilan intra 2018

La mobilité des personnels, communément appelée « les mutations » est un des moments les plus importants dans la carrière de chaque enseignant. On ne mute pas souvent. En tous cas, seulement quelques fois dans notre carrière on fait (et obtient) une vraie mutation choisie. La mobilité des personnels est à peu près aussi ancienne que l'est la fonction publique. Cette dernière étant liée au service public, l'Etat se dote des règles lui permettant de réguler la mobilité de ses personnels afin d'assurer le service public de qualité égale sur tout le territoire. Notre première réaction est de dire qu'il y a des progrès à faire. Si l'Etat pouvait assurer son obligation légale de continuité du SP, il s'agirait d'un progrès incontestable mais nous en sommes loin.

Pour le SNEP, la condition sociale des enseignants est aussi importante. Elle l'est par principe moral car les fonctionnaires sont les citoyens comme les autres. Mais en plus, nous avons l'audace de penser, contre tous les discours sur les « profs=nantis de la société », qu'un enseignant heureux sera meilleur dans son travail qu'un enseignant frustré. A moins de considérer que ces derniers doivent être corvéables à merci.

Pendant le mouvement intra académique qui débute dès le mois de novembre, les élus du SNEP FSU font des propositions à toutes les étapes de la préparation du mouvement des personnels pour que celui-ci puisse satisfaire le plus grand nombre de collègues dans une mutation choisie.

Le bilan est que seule une création massive de postes, permettra d'améliorer le mouvement des personnels.

Il apparait nettement que, dans notre académie encore plus qu'ailleurs, certains établissements ou zones géographiques, sont excessivement demandés, alors que d'autres ne le sont jamais. Nous savons, que cela est dû à la différence très importante des conditions de travail: difficultés sociales des publics concernés, équipements de mauvaise qualité voire inexistantes, problèmes de transport importants...La majorité des demandeurs est issue des établissements urbains, REP,REP+,TZR, preuve supplémentaire, par le mouvement des personnels, de la situation très inégalitaire de l'exercice professionnel du métier d'enseignant dans notre Académie. La crise sociale,l'absence de politique de réductions d'inégalités,mais aussi la mise en concurrence des établissements , accentuent l'écart entre les personnels. Il est donc urgent d'améliorer les conditions professionnelles et de réussite des élèves dans un grand nombre d'établissement pour stabiliser les équipes pédagogiques. Le plan d'urgence que la FSU académique demande depuis des années est plus que jamais d'actualité.

Quelles que étapes importantes dans le mouvement :

Dès le CTA, du mois de février le SNEP-FSU a soulevé le problème des postes gelés pour accueillir les collègues stagiaires d'EPS et ses conséquences sur le mouvement des personnels. Ce blocage de postes ne nous semble pas justifié. Les blocs de moyens provisoires (BMP) de nombreux établissements peuvent être utilisés pour accueillir des stagiaires. Nous avons fait des propositions à ce niveau-là, qui n'ont pas toutes été retenues, avec des justifications non recevables et pouvant être révisables.

Sur la base d'organisation pédagogique, les équipes d'EPS ont manifesté ouvertement leur désaccord d'accueillir un ou deux stagiaires en lieu et place d'un collègue titulaire. Nous avons demandé, que ces postes fassent partie du mouvement intra académique.poste de Greasque, Aubagne Avignon, Pertuis etc.....

IL y a un problème qui relève de la qualité d'accompagnement et d'informations des demandeurs de mutation par le Rectorat. Nous dénombrons des postes qui ont été affichés sur le SIAM et qui ont été enlevés par la suite. Le retard qu'on peut noter dans la préparation des supports, dans la préparation de la carte scolaire et l'implantation des stagiaires n'est pas acceptable. Les promotions tardives des collègues va impacter de plus en plus le mouvement et la non libération de poste.

Il mériterait que le rectorat se penche, à la fois, sur les moyens dont disposent ses services pour préparer le mouvement, sur les liens entre les différents services du rectorat, mais aussi sur un fonctionnement plus démocratique, où les représentants des personnels, qui font des demandes voire effectuent des propositions ou rappellent tout simplement la réglementation, soient réellement entendus.

☑ Si l'affectation des stagiaires s'effectuait uniquement sur des BMP, un certain nombre de TZR ne serait plus affecté à l'année sur ces BMP et serait donc disponible pour de « réels » remplacements en cas d'absence des collègues en établissements.

☑ Le mouvement des enseignants d'EPS connaît, au coté des autres, des difficultés notables dues notamment aux suppressions continues des postes, encore moins 9 cette année et au gel de supports en surnombre pour accueillir les différents lauréats au Capeps, 30 supports .Avec cette année encore 4 mesure de carte scolaire.

☑ Les TZR bénéficient cette année encore de 30 points par année de service en ZR sur tous types de vœux. Il s'agit certainement d'une mesure insuffisante pour l'ensemble des TZR mais de nombreux collègues pourront prétendre à une stabilisation sur poste.

Nos revendications

- M. le recteur devra faire appliquer après les mutations le nouveau décret sur Unss, forfait de 3 heures un et indivisible, ce que semble ignorer certains chef d'établissement.
- Les postes en SEGPA n'existent pas en EPS et l'enseignement doit être partagé entre les collègues de l'établissement de rattachement, même si le SNEP revendique les horaires en EPS pour cette orientation des élèves, la création de poste en SEGPA n'existe pas et le comportement de certains chefs d'établissement met en péril la bonne harmonie qui existe dans les équipes en EPS à ce sujet, idem pour certaines cite scolaire. En supprimant le poste et en créant des Hsa, voir complément de service dans l'établissement alors qu'au CTA cela n'existe pas.
- Une nouvelle mode aussi certains chef établissements créent des cartes scolaire sans nécessité promettant mont et merveille aux collègues sans connaitre les règles de la mesure de carte scolaire, les spécialistes sont surtout dans la commune d'Aix.
- Chantage, abus de pouvoir, méconnaissance des textes cela demande des précisions de la part de l'administration centrale vers les services des dme départementales afin que cela cesse. Non Eloignement des lieux de formations.
- Changement de supports stagiaires après trois ans de blocage.
- Pas de complément de service quand il y a implantation d'un stagiaire dans l'établissement.
- Le SNEP a proposé 3 réinjections dans le 13 à l'administration. Cette année, le SNEP n'a pas obtenu la réinjection d'un poste avant la FPMA.
- Le SNEP a dénoncé la fermeture du département 05 alors que des supports peuvent être au mouvement. Exemple poste de la bâtie neuve, poste au lp embrun, création d'un poste au collège de Fontreynne à gap etc.....avec suppression d'hsa .



Bilan final du mouvement intra académique EPS 2018

Ce bilan concerne l'ensemble du mouvement intra académique EPS. Plusieurs dossiers et points ont déjà été traités dans les déclarations et comptes rendu des groupes de travail. Nous vous renvoyons à ces textes qui restent pertinents et

indispensables pour saisir la cohérence d'ensemble. Notre travail a été celui de confrontations permanentes d'idées et analyses. L'émergence des points de vue du SNEP sur des questions corporatives est éminemment collective. C'est la régularité et la fréquence de nos réunions de travail qui sont une des garanties de la qualité de notre travail.

QUELQUES CHIFFRES :

NOUVEAUX COLLEGUES DANS L'ADCADEMIE :					
COMPARATIF-2013-2014-2015- 2016-2017-2018					
	2014	2015	2016	2017	2018
Mutés par extension	15.6%	10.4 %	10.2%	0.6%	4%
Mutés sur PREMIER vœu	84.4%	5.9 %	8.5 %	10.7%	2%
Non mutés	0	0	0	0	0

Mutés par « catégorie » 307 demandeurs : SOIT : 50 entrants + 78 TZR + 179 demandeurs.

2018	Entrants à l'inter	Collègues déjà dans l'Académie	TZR	Total 2014	Total 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018
NON MUTES	2 extensions	269	78	204	216	245	228	185
%	4%		25%	66.9%	58.9%	65.9%	65.7%	60.3%

Demandeurs par « catégorie » :

2017	Entrants à l'inter	Collègues déjà dans l'Académie	TZR	DISPO	TOTAL
DEMANDEURS	50	257	78	4	307

MUTE	50	72	25	4	122
%	100%	28%	32.1%	100%	39.7%

NON MUTE	0	185	53	0	185
%	0	72%	67.9%	0	60.3%

EXTENSION	2	0	0	0	2
%	0.7%	0	0	0	0.7%

Départements	Mutation administration	Mutations supplémentaires	Barre départementale
04	7	3	399.2 pts
05	0	0	0
84	23	4	472.2pts
13 hors Marseille	43	7	
13	26	3	93
total	105	20	

- Premier constat le barème de 30 points pour les TZR a permis de passer d'un taux de 6.1% de mutés en 2012 à un taux de 23.1% en 2014, et un taux stable en 2015 et 2016 à 24.5%.et cette année a 32.1%.
- Le travail des commissaires paritaires a permis 22 mutations supplémentaires.
- Le travail des commissaires paritaires du SNEP a permis 17 améliorations des vœux des collègues.
- Malgré cela nous restons à un taux de mutations très faible soit 122 mutations soit un taux de satisfaction de 39.2% en augmentation par rapport à l'année dernière 34.3 %.
- A nouveau nous faisons après les mutations le constat que certains postes ont été donnés lors du CTA sans complément de service et qu'à l'heure actuelle, les collègues découvrent qu'il y en a un. Il s'agit ni plus ni moins de la conséquence de suppression d'heures postes et l'administration se sert de départ à la retraite mais aussi de la mutation de certains collègues pour supprimer arbitrairement des postes à temps plein dans les établissements pour créer de façon artificielle des BMP, ou passent ces heures postes en HSA !!!!!!!!.

Nous rappelons :

- que les situations dans les établissements risquent encore de bouger par rapport à la structure uniquement +/- classes en fonction des taux de redoublement en terminales et inscriptions en sixième, réussites aux différents examens. D'ailleurs, nous réitérons notre appel au refus massif des HSA partout où un complément de service existe. Créer un bloc horaire conséquent peut aider un collègue d'un établissement voisin à rester géographiquement proche de son établissement de rattachement.
- ou un stagiaire est implanté en poste berceau il ne doit pas y avoir de complément de service pour l'équipe en place.



Rapprochement de conjoints (RC) :

Demandes en simultanée de l'inter considérées comme des RC. Elles sont toutes satisfaites.



MESURE DE CARTE SCOLAIRE :

Sur établissement : 6 dont 2 demandes qui courent dont une demande depuis 2008 et toujours pas satisfaite.

Répartition dans les départements :

	05	04	13	84	total
--	----	----	----	----	-------

ETABLISSEMENT	0	0	1	3	4
Qui courent	0	0	1	1	2
Communes touchées			AIX	Avignon	

PRIORITE MEDICALE : AUCUNE PRIORITE MEDICALE ACCORDEE CETTE ANNEE

RAPPELS : Les bonifications médicales ne peuvent être accordées par le rectorat que sur des vœux géo ou département.

Si RQTH : bonification de 100 points sur le vœu départemental.

Ce que nous pouvons dire de plus par rapport aux priorités médicales (PM) est que, peut être, certaines PM se justifient plus à l'inter académique qu'à l'intra académique. La question des PM étant très délicate et complexe, nous souhaitons que le médecin puisse préserver son indépendance médicale contre tout genre de pression. En même temps, il a participé aux discussions paritaires, et nous l'en remercions.

Le problème essentiel concernant les questions de santé demeurent les diminutions voire pures disparitions de tous les dispositifs d'aide aux collègues : CPA, postes adaptés, postes aménagés, départs anticipés à la retraite...

POSTE SPEA

Les élus du SNEP ont constaté que tous les collègues ayant postulé et ayant été classés

Les postes SPEA ont été pourvu à l'issu du mouvement intra

Le poste du 05 ski alpin reste toujours vacant..

Un poste reste vacant par non modification d'une specialite qui n'existe pas se poste sera remis au mouvement l'année prochaine .

Les départs à la retraite :

On constate encore cette année l'effet néfaste du recul de la date des départs en retraites préconisées par le gouvernement précédant et non remis en question par le gouvernement MACRON. Rallongement de la carrière pour ne pas avoir de pénalité et d'obtenir le taux maximal mais aussi bénéficier de la seule revalorisation salariale possible, l'accès à la hors classe ou classe exceptionnelle pour les PEPS.

Pour terminer notre propos, nous rappelons, une fois de plus, à toute la profession que le SNEP reste disponible et redevable à toute la profession de toutes informations et explications (dans la limite du respect de la vie privée) concernant le mouvement dans tous ses détails. N'hésitez pas à nous appeler et poser toutes questions qui vous semblent utiles.

Quelques barres d'entrée pour expliquer ce mouvement.

- Commune de Château Arnoux : 546. points .
- Commune de SEYNE : 399.2 points.
- Commune d'Orange : 323.0 points
- Commune LUYNES : 620 points.
- Commune d'Aubagne : 2065. points .
- Commune de Cabries : 780 points.
- Commune de Gardanne : 392.2 points .

- Commune de Rousset : 390..2 points
- Commune de Ste Cécile les Vignes : 548.2 points
- Commune de Bollene : 1596.2 points

BARRES des Zones de remplacements

1. Nord Est 13 : 31 pts en extension ; Ouest 13 :55 points en extension ; Sud Est 13 :104 points
2. Vaucluse 333 pts ; Centre Académie : 82.2 points

Commissaires paritaires du SNEP-FSU.

Dominique FROHRING, Jean-C laude DUMAX, Jean CUGIER, Marianne GURY, Sophie RIEU, Isabelle MORANT, Isabelle BEGUERY, Jane MORINI, Sébastien MOLENAT, Eric VALLS, Laurence PASINI, Andjelko SVRDLIN, Olivier Martinella, Delphine FONDACCI. Stéphane JOUVE, Nathalie VEYRE-MOREAU, Caroline SANDRAL.